

## Compte-rendu de la réunion LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : UNE OPPORTUNITE POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Mardi 27 octobre, les CCI de Drôme, de Nord Ardèche et d'Ardèche Méridionale organisaient une réunion d'information sur le solaire photovoltaïque à INEED.

Cette réunion avait pour objectif de donner des premiers éléments techniques et financiers aux entreprises intéressées par l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Plus de 60 personnes étaient présentes, preuve de l'intérêt suscité par ce sujet.

### Programme de la réunion

- 1) Brève introduction par les CCI sur les visites énergie et le bilan de l'opération Optim'Energie, pour accompagner les entreprises vers une gestion plus rationnelle de l'énergie  
*Voir le diaporama CCI*
- 2) Présentation détaillée de la filière photovoltaïque (état des lieux, technologies disponibles, impacts environnementaux, tarifs d'achat par EDF...), par un expert du CEDER, le point info énergie de la Drôme provençale  
*Voir le diaporama CEDER*  
*Voir le site [www.photovoltaique.info](http://www.photovoltaique.info)*
- 3) Etude de cas présentée par Alpha JM, bureau d'études de Valence, appliquée à un exemple de site industriel en Ardèche  
*Voir le document d'Alpha JM*
- 4) Présentation de l'approche orientée conseil du Crédit Agricole, pour le montage financier de projets photovoltaïques  
*Voir le diaporama du Crédit Agricole.*

### Echanges entre les participants et les intervenants

La réunion a suscité de nombreux échanges entre les participants et les intervenants, à la fois sur des questions techniques et financières. Voici la synthèse des principales informations échangées :

#### Tarifs d'achat :

- Le projet d'arrêté [www.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id\\_article=5800](http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=5800) propose des tarifs d'achat de l'électricité garantis jusqu'au 31/12/2012
- Pour les contrats signés au-delà de cette date, une forte baisse progressive des tarifs est envisagée, maintenant que la filière est structurée
- Pour les installations en toiture, 2 tarifs sont envisagés selon leur niveau d'intégration au bâti (60 ou 45 c€ / kWh)
- Les contrats sont signés pour une durée de 20 ans. A ce jour, seul EDF peut garantir cette offre.

Installation et maintenance du système :

- L'onduleur est le point faible du système, à changer tous les 5-10 ans
- Les panneaux solaires ont une durée de vie de 30-40 ans. Si des problèmes se posent, ils surviennent dans les 5 ans suivant l'installation des panneaux
- Pour des raisons de qualité de conception, il vaut mieux installer des panneaux produits sous licence européenne ou japonaise
- Privilégier des installateurs qui ont de l'ancienneté
- La perte de rendement des panneaux n'est pas linéaire (elle est plus forte les premières années)
- Il est important de prévoir un nettoyage régulier des panneaux.

Montage financier du projet :

- Le questionnaire UNIFERGIE, préalable à l'étude de financement bancaire, inclut des aspects technico-économiques et est présenté au porteur de projet
- Un apport personnel de l'ordre de 15% est préférable
- Le délai de réalisation d'un projet photovoltaïque est de l'ordre de 12-18 mois
- Le raccordement, depuis la demande faite à ERDF jusqu'à sa réalisation effective, prend actuellement 6-8 mois. ERDF s'est engagé à réduire ce délai à 4 mois
- L'achat d'électricité se fait sur facture, généralement semestrielle.

Suite à cette réunion d'information générale, d'autres sujets en lien avec les projets photovoltaïques méritent d'être approfondis, à la demande des participants, comme les assurances, le raccordement ou la présentation de sites exemplaires.

Fait à Valence le 29 octobre 2009,  
Par Agnès BALOGNA